

N° 18-2017/RAP-COM

(Dossier n° 24254-2017/1-ISP)

R A P P O R T
de la commission du budget, des finance et du patrimoine

La commission du budget, des finances et du patrimoine (BFP) s'est réunie sous la présidence de M. Yoann Lecourieux, le **mardi 20 juin 2017 à partir de 14 h 15**, dans l'hémicycle de l'hôtel de la province Sud, selon l'ordre du jour suivant :

- **rapport n° 19074-2017/1-ACTS** : projet de délibération relative à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2016 ;
- **rapport n° 19080-2017/1-ACTS** : projet de délibération portant affectation du résultat 2016 ;
- **rapport n° 8145-2016/2-ACTR** : projet de délibération accordant la garantie de la province Sud au contrat de prêt passé entre la société d'économie mixte de l'agglomération et la caisse des dépôts et consignations pour la réalisation de l'opération "Moncalm", ville de Nouméa.

Étaient présents : M. Philippe Blaise, Mme Marie-Françoise Hmeun (arrivée à 14 h 40), Mme Monique Jandot, M. Lecourieux et Mme Ithupane Tiéoué.

Étaient absents : Mme Sonia Backès, M. Grégoire Bernut et M. Nicolas Metzdorf.

L'exécutif était représenté par M. Philippe Michel, président de l'assemblée de la province Sud ; ainsi que par M. Dominique Mole, troisième vice-président de l'assemblée de la province Sud.

La trésorerie de la province Sud de Nouvelle-Calédonie n'était pas représentée.

L'administration était représentée par :

M. Roger Kerjouan, secrétaire général de la province Sud ;
M. Bergery, secrétaire général adjoint en charge de l'éducation, de la jeunesse et de la vie sociale ;
Mme Mireille Münkkel, secrétaire générale adjointe en charge de l'aménagement du territoire ;

M. Didier Arsapin, directeur des finances (DFI) ;
M. Jacques Beaujeu, directeur adjoint du développement rural (DDR) ;
Mme Catherine Benito, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (DJA) ;
Mme Christel Berger, directrice adjointe de l'enseignement (DES) ;
M. Alexandre Brianchon, directeur juridique et d'administration générale (DJA) ;
M. Romain Capron, directeur de l'enseignement (DES) ;

M. Jean-Baptiste Friat, directeur de la culture (DC) ;
 Mme Bertille Jouan-ligne, directrice de l'équipement de la province Sud (DEPS) ;
 Mme Aurélia Nafoui, responsable du bureau du secrétariat de l'assemblée (DJA) ;
 M. Michel Oedi, chef du service des affaires budgétaires (DFI) ;
 M. Olivier Thupako, directeur du logement (DL) ;
 Mme Sarah Travers, directrice des ressources humaines (DRH) ;
 M. François Waia, directeur de l'action sanitaire et sociale (DPASS).

A titre liminaire, M. Michel a présenté le nouveau secrétaire général adjoint en charge de l'éducation, de la jeunesse et de la vie sociale, M. Christophe Bergery. Il a, de plus, indiqué que M. Christophe Obled quittera prochainement ses fonctions de secrétaire adjoint en charge du développement durable et sera remplacé par M. Charles Vakié.

Rapport n° 19074-2017/1-ACTS : projet de délibération relative à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2016.

Les rapports n° 19074-2017/1-ACTS et n° 19080-2017/1-ACTS partagent le même rapport de présentation.

A - PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'EXECUTION 2016

Le présent compte administratif soumis à votre approbation concerne la gestion 2016. Il présente donc l'exécution et les résultats qui en découlent.

CHAPITRE 1 - L'INVESTISSEMENT

A. LES RECETTES

La balance des recettes en section d'investissement se présente comme suit :

		BUDGET 2016	CA 2016	Tx réal.	Reports	CA corrigé des reports	Tx corrigé
RECETTES	Réels	5 477 935 857	4 615 302 008	84,3%	651 562 190	5 266 864 198	96%
	emprunts	1 600 000 000	1 599 045 346	99,9%	0	1 599 045 346	100%
	* (1)	7 077 935 857	6 214 347 354	87,8%	651 562 190	6 865 909 544	97%
	résultat	1 135 975 510	1 135 975 510			1 135 975 510	
	Mvts d'ordre	8 504 129 603	2 302 985 097			2 302 985 097	
		16 718 040 970	9 653 307 961				
(1) pour mémoire CA 2015		9 940 384 788	8 032 824 186	80,8%	1 458 954 266	9 491 778 452	95%
<i>dont emprunts</i>		<i>3 100 000 000</i>	<i>3 086 623 353</i>				

Les réalisations sur recettes réelles hors emprunt et résultat s'établissent à **4,615 milliards XPF**, en baisse de 330,8 millions XPF par rapport à 2015 (-7%).

Le taux de réalisation corrigé des reports s'élève à 96% en 2016 contre 94% en 2015.

89 % des ressources proviennent des trois postes principaux suivants :

- la **dotation globale d'équipement versée par la Nouvelle-Calédonie** à hauteur de 1,963 milliard XPF, en hausse de 32,8 millions XPF (+2%),
- la **dotation globale de construction et d'équipement des collèges** versée par l'Etat à hauteur de 1,077 milliard XPF, en baisse de 19 millions XPF (-2%),
- les **dotations sur opérations contractualisées**, pour 737,6 millions XPF, en baisse de 624,5 millions XPF (-46%),

- **les dotations spécifiques de la Nouvelle-Calédonie** pour 319,9 millions XPF, en hausse de 267,5 millions XPF (+511%),

Concernant les ressources externes d'**emprunt**, 100% de la prévision a été mobilisée en 2016 soit **1,6 milliards XPF** contre 3,1 milliards XPF en 2015.

Ces ressources sont complétées par l'affectation d'une partie de l'**excédent de fonctionnement de l'exercice 2015** pour **1,135 milliard XPF**, conformément à la délibération n° 20-2016/APS du 10 juin 2016 portant affectation du résultat 2015.

Les reports, hors résultat, s'établissent à 651,5 millions XPF, dont :

- 444 millions XPF au titre des dotations sur opérations contractualisées,
- 119,3 millions XPF de participations dont 103,1 millions XPF de l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie (ADEME) au titre de la Convention-cadre 2011-2015 (CCA 11-15),
- 64,7 millions XPF au titre des dotations en provenance de la Nouvelle-Calédonie.

B. LES DEPENSES

La balance des dépenses en section d'investissement se présente comme suit :

		BUDGET 2016	CA 2016	Tx réal.	Reports	CA corrigé des reports	Tx corrigé
DEPENSES	Réels	12 376 578 552	9 498 249 465	76,7%	1 296 063 971	10 794 313 436	87%
	dette	2 378 414 350	2 075 482 763	87,3%	0	2 075 482 763	87%
	* (1)	14 754 992 902	11 573 732 228	78,4%	1 296 063 971	12 869 796 199	87%
	résultat	1 143 673 768	0			0	
	Mvts d'ordre	819 374 300	277 267 900			277 267 900	
		16 718 040 970	11 851 000 128				
(1) pour mémoire CA 2015		15 724 075 186	10 700 522 035	68,1%	1 451 256 008	12 151 778 043	77%
<i>dont emprunts</i>		<i>2 853 305 000</i>	<i>2 085 095 491</i>				

Les réalisations sur dépenses réelles hors emprunt s'établissent à **9,498 milliards XPF**, en hausse de 882,8 millions XPF par rapport à 2015 (10%).

Les dépenses d'investissement portent sur les principaux secteurs suivants :

- **la santé et le social** → 2,041 milliards XPF, dont 1,397 milliards XPF pour les programmes d'habitat social,
- **les transports et communication** → 1,765 milliard XPF, dont 1,622 milliard XPF pour les travaux de voirie,
- **les équipements communaux** → 1,346 milliard XPF, dont :
 - gestion des déchets 371,9 millions XPF,
 - travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée 315,2 millions XPF,
 - gestion de l'eau 148,9 millions XPF,
 - voirie 130,6 millions XPF,
 - équipements sportifs et culturels 104,3 millions XPF.
- **l'enseignement** → 1,264 milliard XPF, dont 1,164 milliard XPF pour les collèges publics et 72,8 millions XPF

pour l'enseignement privé,

- **l'aménagement et l'environnement** → 991,3
millions XPF,
dont 300 millions XPF pour l'équilibre financier de la ZAC DSM,
300 millions XPF pour la réalisation des bretelles sud et nord
de la ZAC de Dumbéa-sur-Mer et 178,2 millions XPF pour l'environnement
- **l'équipement de la collectivité** → 888,5
millions XPF,
dont 284,8 millions XPF pour l'équipement informatique,
228,5 millions XPF pour le parc automobile et 71,2 millions XPF
pour la réalisation de logements de fonction à Thio,
- **l'économie, l'emploi et la formation professionnelle** → 854,1
millions XPF,
dont 551,4 millions XPF pour le soutien à l'investissement
et 128,8 millions XPF pour l'aménagement de Déva,
- **la culture, la jeunesse, les sports et les loisirs** → 303,6
millions XPF.
dont 97,8 millions XPF pour la protection du patrimoine bâti,
28,8 millions XPF pour le château Hagen et 11,8 millions XPF
pour la boulangerie de fort Téremba,

Concernant le remboursement en capital des emprunts, il s'établit à 2,075 milliards XPF, en diminution de 9,6 millions XPF par rapport à 2015 (-0,5%).

Il convient de noter que les négociations sur la dette ont abouti à des rachats anticipés d'emprunts à hauteur de 1,256 milliard XPF (752,4 millions XPF en 2014, 247,7 millions XPF en 2015 et 256,4 millions XPF en 2016).

Les reports de dépenses d'investissement, hors résultat et emprunt, s'élèvent à 1,296 milliard XPF avec principalement :

- les transports et communication → 267,9
millions XPF,
- l'économie, l'emploi et formation → 255,8
millions XPF,
- les équipements communaux → 241,6
millions XPF,
- l'aménagement et l'environnement → 192,0
millions XPF,
- l'équipement de la collectivité → 105,1
millions XPF,
- la santé et le social → 89,2
millions XPF.

CHAPITRE 2 - LE FONCTIONNEMENT

A. LES RECETTES

La balance des recettes en section de fonctionnement se présente comme suit :

		BUDGET 2016	CA 2016	Tx réal.	Reports	CA corrigé des reports	Tx corrigé
RECETTES	Réels	49 592 430 156	51 018 417 016	102,9%	206 237 428	51 224 654 444	103%
	* (1)	49 592 430 156	51 018 417 016	102,9%	206 237 428	51 224 654 444	103%
	résultat	5 892 142 233	0			0	
	Mvts d'ordre	247 454 300	245 347 900			245 347 900	
		55 732 026 689	51 263 764 916				
(1) pour mémoire CA 2015		47 543 472 506	47 473 046 618	99,9%	207 438 833	47 680 485 451	100%

Les recettes réelles, s'élèvent à **51,018 milliards XPF**, avec un taux de réalisation corrigé des reports de 103%.

Les réalisations 2016 enregistrent une croissance de 3,5 milliards XPF (+7%) qui concerne essentiellement les postes suivants :

- **les dotations spécifiques de la Nouvelle-Calédonie**, +1,640 milliard XPF, principalement liés au versement sur 2016 de la contribution 2015 au titre du minimum vieillesse en faveur des personnes âgées,
- **la fiscalité** +1,321 milliard XPF, liés au rendement en année pleine des nouveaux centimes additionnels (IRVM & taxes sur les spectacles et le produits des jeux). Sur 2016, ces deux nouveaux centimes additionnels ont eu un rendement global de 3,118 milliards XPF.

96% des recettes de fonctionnement sont issues des quatre postes suivants :

- **la dotation globale de fonctionnement en provenance de la Nouvelle-Calédonie** qui représente, à elle seule, 62% des ressources de la section. Elle a été réalisée à hauteur de 31,607 milliards XPF, soit une augmentation 2% par rapport à 2015.
- **la fiscalité**, réalisée à 8,527 milliards XPF, soit une hausse de 18% liée principalement au rendement en année pleine des centimes additionnels sur la taxe sur les spectacles et le produit des jeux (+1,007 milliard XPF) et sur l'IRVM (+337,2 millions XPF). Les centimes additionnels aux patentes et à la contribution foncière progressent également pour atteindre respectivement 1,576 milliard XPF (+87,5 millions XPF) et 365,8 millions XPF (+14,9 millions XPF).
- **la dotation globale de fonctionnement en provenance de l'Etat**, perçue à hauteur de 5,849 milliards XPF, identique à 2015.
- **les dotations en provenance de la Nouvelle-Calédonie**, réalisées à hauteur de 3,195 milliard XPF soit une hausse de 1,640 milliard XPF dont 1,638 milliard XPF concernant l'aide aux personnes âgées.

Les reports hors résultat s'établissent à 206,2 millions XPF répartis comme suit :

- recouvrements et participations diverses → 91,5 millions XPF, dont 63,1 millions XPF au titre de la convention-cadre ADEME liées aux opérations de gestion des déchets,
- dotations spécifiques calédoniennes → 58,8 millions XPF, dont l'entretien des routes territoriales pour 53,1 millions XPF.
- dotations spécifiques des communes → 55,8 millions XPF. pour l'opération de développement de l'internet dans le primaire (ODI3).

B. LES DEPENSES

La balance des dépenses en section de fonctionnement se présente comme suit :

		BUDGET 2016	CA 2016	Tx réal.	Reports	CA corrigé des reports	Tx corrigé
DEPENSES	Réels	47 114 817 086	45 014 483 049	95,5%	984 496 826	45 998 979 875	98%
	dette	685 000 000	506 133 652	73,9%	0	506 133 652	74%
	* (1)	47 799 817 086	45 520 616 701	95,2%	984 496 826	46 505 113 527	97%
	résultat	0	0			0	
	Mvts d'ordre	7 932 209 603	2 271 065 097			2 271 065 097	
		55 732 026 689	47 791 681 798				

(1) pour mémoire CA 2015

	46 713 614 686	43 874 737 372	93,9%	855 234 445	44 729 971 817	96%
dont emprunts	724 400 000	590 351 893				

Les dépenses réelles hors emprunt s'établissent à **45,014 milliards XPF**, en hausse de 1,7 milliard XPF (+4%).

Le taux de réalisation corrigé s'affiche à 98% contre 96% en 2015.

Ces dépenses se répartissent sur les grands postes suivants :

- 20,169 milliards XPF au titre des charges de personnel et des élus, en augmentation de 361 millions XPF (+2%),
- 18,309 milliards XPF au titre des interventions en hausse de 748,5 millions XPF (+4%),
- 4,661 milliards XPF au titre des subventions en hausse de 602,3 millions XPF (+15%),
- 1,614 milliard XPF au titre du fonctionnement des services, en hausse de 24,8 millions XPF (+2%).

Sur 2016, les charges financières d'emprunts s'établissent à 506,1 millions XPF, en baisse de 84,2 millions XPF par rapport à 2015 (-14%).

Les reports hors résultat s'élèvent à 984,5 millions XPF dont 85% de ces crédits concernent des interventions et subventions dans les domaines suivants :

- économie, emploi et formation professionnelle millions XPF, → 465,7
- administration générale millions XPF, → 160,9
- santé et social millions XPF, → 121,1
- culture, jeunesse, sports et loisirs millions XPF, → 93,8
- aménagement et environnement millions XPF, → 64,0
- enseignement millions XPF, → 44,8
- transport et communication millions XPF. → 34,0

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Un diaporama synthétique relatif aux principaux indicateurs du compte administratif de l'exercice 2016 a été présenté par la direction des finances de la province Sud (DFI).

En propos liminaires, M. Michel a résumé, dans ses grandes lignes, le présent compte administratif qui met en exergue :

- *le maintien du niveau des recettes et la progression du taux de recouvrement, notamment grâce à la fiscalité supplémentaire qui a été levée par la collectivité, soit la taxe sur les jeux et les centimes additionnels ;*
- *l'effort de maîtrise des dépenses de la collectivité et notamment en matière de masse salariale et de dépenses en fonctionnement des services qui sont maintenues à 2% ;*
- *une amélioration notable du taux d'exécution et notamment des programmes d'investissement de la collectivité.*

La collectivité peut donc maintenir son fonds de roulement ainsi que les ratios, en particulier « épargne » et « taux d'endettement », afin de libérer une ressource supplémentaire disponible de l'ordre de 4,6 milliards de francs CFP, qui constituera le budget supplémentaire de la province. M. Michel a indiqué qu'il sera alors proposé aux conseillers, à l'instar de ce qui est fait chaque année, d'utiliser ce supplément, pour moitié, à la diminution du recours à l'emprunt, afin de préserver les capacités d'équilibre budgétaire pour les exercices de la collectivité à venir. La seconde moitié serait destinée aux compléments des interventions et au fonctionnement des services.

Enfin, M. Michel a indiqué que ce compte administratif ne contient pas de spécificités particulières, si ce n'est qu'au prix d'efforts conséquents, la solvabilité de la collectivité est maintenue, dans un contexte globalement difficile de par la réduction des dotations externes et notamment de la Nouvelle-Calédonie, et du déséquilibre structurel au titre de la clé de répartition d'une part et du poids des dépenses en matière de santé sociale et de l'éducation d'autre part.

Dans la discussion générale, M. Blaise a indiqué que dans le cadre des discussions sur l'avenir statutaire de la Nouvelle-Calédonie, il est important de noter la part conséquente de l'Etat, soit environ 14 % dans le financement des dépenses de la collectivité. Ainsi, dans l'éventualité où la Nouvelle-Calédonie devrait se doter de collectivités locales, la dotation de l'Etat ne sera pas acquise et il conviendra alors de renoncer à certaines dépenses.

M. Lecourieux a souhaité savoir si la réalisation des voies d'accès à l'échangeur des Erudits, du côté Nord, est prévue et, auquel cas, à quelle date. Mme Munkël a répondu que les discussions sont actuellement en cours avec les promoteurs de l'hypermarché pour le financement de cette opération.

S'agissant des charges en personnel, Mme Tiéoué a indiqué, conformément aux recommandations de la chambre territoriale des comptes (CTC), que des dispositions supplémentaires devront être observées sur les dépenses dans ce secteur, qui depuis 2013 frôlent le seuil des 40 %. M. Michel a répondu que le présent compte administratif met en évidence, pour une troisième année consécutive, qu'aucun poste n'a été créé malgré l'augmentation des besoins et notamment dans les secteurs de l'enseignement et du social. En effet, depuis trois ans, la collectivité réussit la performance de satisfaire les besoins nouveaux par des redéploiements de postes en internes. M. Michel a ajouté que cet exercice a ses limites et qu'à terme, c'est la qualité du service rendu à la population qui risque d'être compromise. Il conclut en indiquant que depuis plusieurs années la collectivité s'est engagée dans un plan de maîtrise des dépenses de personnel, notamment, et que la CTC prend acte de cette performance qu'il convient de mesurer à sa juste valeur en termes d'efforts.

Mme Tiéoué a salué l'engagement de la province Sud dans l'investissement pour l'aménagement routier notamment. Elle a ajouté qu'il reste toutefois des zones à améliorer telles que :

- *la jonction reliant la province Sud et la province Nord au col d'Amieu ;*
- *la route de Petchekara pour laquelle le Bureau de l'assemblée de la province Sud (BAPS) a approuvé le lancement d'un appel d'offres afin de réaliser des études avant l'entretien de cette route. Mme Tiéoué a souhaité que l'entretien de la route de Petchekara soit fait avant l'ouverture du mois du patrimoine, organisé cette année par les deux provinces, afin de faciliter le déplacement des populations vers la commune de Thio.*

S'agissant des investissements en faveur des collèges privés, Mme Tiéoué a souhaité savoir si une aide avait été prévue l'an dernier pour le collège privé de Thio, puisque ce dernier ne figure pas

dans les investissements prévus par le présent compte administratif. M. Capron a indiqué que le rythme des travaux dans les collèges privés est géré par la direction diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC). En effet, la DDEC fait une proposition de travaux que la province Sud valide dans ses grandes lignes, puisque l'intervention provinciale s'exécute par une convention correspondant en investissement à un peu plus de 200 millions de francs CFP par an. Ainsi, la collectivité n'est pas décisionnaire dans l'avancement des travaux des collèges privés dont le choix revient aux directions que la province finance.

Dans le cadre du plan de soutien aux entreprises en difficulté (PULSE), Mme Tiéoué a souhaité connaître le montant de la subvention allouée par le BAPS en faveur de l'association MARA JATI. M. Michel a rappelé qu'à chaque séance publique de l'assemblée de province, les élus sont destinataires d'un relevé de toutes les aides attribuées dans le cadre du PULSE depuis la date de la précédente séance publique. Il a ajouté qu'au cas particulier de l'association MARA JATI, une note détaillée sur le sujet sera communiquée aux élus.

Enfin, s'agissant des subventions allouées par la collectivité en faveur des associations en matière d'action sociale, Mme Tiéoué a indiqué qu'il serait opportun de fédérer les aides allouées à ces structures dont certaines ont des missions similaires. M. Michel a répondu qu'un tableau récapitulatif de toutes les interventions de la collectivité en faveur des différentes associations du secteur social sera communiqué aux élus.

Examen du projet de délibération :

Article 1 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Article 2 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Philippe Blaise, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Monique Jandot, M. Lecourieux et Mme Ithupane Tiéoué).

Rapport n° 19080-2017/1-ACTS : projet de délibération portant affectation du résultat 2016.

Les conseillers n'ont formulé aucune observation dans la discussion générale pour ce projet.

Examen du projet de délibération :

Article 1 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Article 2 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Philippe Blaise, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Monique Jandot, M. Lecourieux et Mme Ithupane Tiéoué).

Rapport n° 8145-2016/2-ACTR : projet de délibération accordant la garantie de la province Sud au contrat de prêt passé entre la société d'économie mixte de l'agglomération et la caisse des dépôts et consignations pour la réalisation de l'opération " Moncalm ", ville de Nouméa.

I. La nécessité de garantie d'emprunt des bailleurs sociaux

Les quatre bailleurs sociaux, la société immobilière de Nouvelle-Calédonie, le fonds calédonien de l'habitat, le fonds social de l'habitat et la société d'économie mixte de l'agglomération font appel à la Caisse des dépôts et consignations pour obtenir des prêts à des taux préférentiels afin de financer leurs opérations de logements et d'acquisition de foncier. La Caisse des dépôts et consignations demande en contrepartie une garantie d'emprunt de la province Sud.

A noter que le montant moyen d'emprunt d'une opération de logements est environ égal à 55 % du montant total de l'opération. Pour 2017, l'emprunt à garantir est estimé à un montant moyen de sept milliards (7 000 000 000) de francs CFP.

Le total des garanties accordé aux trois bailleurs à ce jour est de deux cent quarante-quatre millions neuf cent soixante-trois mille onze (244 963 011) euros, soit vingt-neuf milliards deux cent trente et un millions huit cent soixante-deux mille trois cent quatre-vingt-huit (29 231 862 388) francs CFP.

II. Garanties sollicitées

Les garanties sollicitées par la société d'économie mixte de l'agglomération concernent un emprunt d'un montant global d'un million deux cent douze mille neuf cent vingt-et-un (1 212 921) euros soit un montant de cent quarante-quatre millions sept cent trente-neuf mille neuf cent soixante-seize (144 739 976) francs CFP, destinés à compléter le financement de l'opération " Moncalm ".

Type de prêt CDC	Total logements	Coût total en francs CFP	Emprunt en francs CFP	Emprunt en euros €
SEM de l'AGGLO. – Opération Moncalm				
PLAI	17	144 739 976 F CFP	144 739 976 F CFP	1 212 921 EUR
TOTAL	17	144 739 976 F CFP	144 739 976 F CFP	1 212 921 EUR

Ce programme permettra la réalisation de dix-sept (17) logements locatifs aidés (LLA) destinés à des familles dont les revenus sont inférieurs ou égaux à deux cent cinquante mille (250 000) francs CFP par mois pour les logements. L'opération concerne le rachat d'un immeuble existant situé dans le quartier de La Vallée du Tir, ville de Nouméa, sa réhabilitation et son extension.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Les conseillers n'ont formulé aucune observation dans la discussion générale pour ce projet.

Examen du projet de délibération :

Article 1 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Article 2 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Article 3 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Article 4 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Article 5 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Article 6 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Article 7 : Avis favorable de la commission, sans observation.

Sur l'ensemble du projet de délibération : avis favorable de la commission à l'unanimité (M. Philippe Blaise, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Monique Jandot, M. Lecourieux et Mme Ithupane Tiéoué).

**Le président de la commission du
budget, des finances et du patrimoine**



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'Y' and 'L' intertwined within a horizontal oval shape.

Yoann Lecourieux